

Submission in follow-up to HRC resolution 19/34 “The Right to development”

RESO- Femmes International

Geneva, 5 avril 2012

« Pour un renforcement du leadership local et de son empowerment politique »

Notre organisation a initiée une recherche-action, élaborée depuis plus de 5 ans grâce à une contribution active de nos membres ouest-africaines et celle de notre structure à Genève, en vue de favoriser leur empowerment politique et leur autonomie d'innovations.

Nos leaders sont formés à devenir des ambassadrices des droits de l'homme et des formatrices.

Dans le 1^{er} cas, elles favorisent le dialogue politique entre les groupes dans une démarche d'inclusion et de responsabilisation à l'égard des autres groupes bénéficiaires : les femmes rurales et périurbaines.

Dans le 2nd cas elles sont chargées de relayer et de porter un effet durable de nos programmes, en intervenant en faveur de communautés isolées et en difficulté dans l'accès à l'eau, l'assainissement et de l'alimentation.

Nos membres par le principe de « formation des formateurs » agissent pour le développement des régions les plus affectées par la pauvreté, le manque de services sanitaires et d'accès aux ressources vitales, en respect au rythme, à l'intégrité et aux valeurs des concernés afin de leur garantir des services pertinents, sans affecter l'équilibre démocratique et statutaire des populations les plus vulnérables.

En parallèle un programme de formation « genre, empowerment et parité » intégrant 8 approches élaborées depuis les pratiques et le cadre général des 8 OMD, les encadre. En échange elles nous fournissent des

rapports de leurs avancements qui déjà font l'objet de nombreuses pressions de la part d'agent des collectivités.

Au-delà de ces pressions, il s'opère des alliances dans le cadre de la coopération entre collectivités du Nord et celles du Sud, qui peuvent à terme jouer en leur défaveur, puisqu'elles réduisent la marge de manœuvre de nos groupes, leur autonomie d'action et leur promotion vers un travail décent et valorisant, défendus par nos programmes.

Ces pratiques s'accompagnent également de représentations et de stéréotypes dont les effets limitent nos perspectives d'avancement au risque d'instrumentaliser les femmes, comme de simples représentantes des collectivités et non comme des participantes actives au développement local. A terme elles risquent également de ne pas répondre à leurs véritables besoins ni non plus à ceux des populations. En retour, par manque d'accès aux ressources du développement d'exacerber des violences de la part des autorités villageoises ou des quartiers et devenir elles-mêmes la première cible des conflits et des révoltes.

Ceci est un exemple parmi d'autres des obstacles qu'il existe sur le terrain et pour souligner l'importance des mesures préventives telle que « le droit au développement », associé à d'autres mesures des droits de l'homme.

Ils nous invitent surtout dans le cas des inégalités de genre à renforcer les mesures de protection, à mon avis directement au niveau des contrôles des ressources et de leur redistribution.

La déclaration peut être élaborée selon cas et applicable à plusieurs niveaux si elle veut servir au mieux les différentes couches de population et atteindre les plus vulnérables du global au régional et local :

- 1- Faire valoir pour les Etats les plus pauvres un environnement économique international favorable avant toute transaction
- 2- Pour les collectivités publiques du sud : faire valoir des échanges avec celles du Nord plus équitables, surtout pour celles les plus faibles économiquement.

3 – Pour les populations vulnérables (les femmes en première ligne) : faire valoir leur droit d'accès aux ressources et préalablement leurs conditions à un travail décent et rémunéré.

En somme dans le cas cité plus haut, peut-être suggérer des contrats de transaction, d'échange et de travail que la déclaration au droit au développement viendrait renforcer, voire déjà dissuader de tout abus par sa référence internationale.

Nadège Chell
Présidente et
responsable des
programmes



RESO-Femmes

Route de Ferney 150 ·
Case postale 2100 · CH-1211 Genève 2
Tel. +41 22 791 60 57
www.reso-femmes.org –
contact@reso-femmes.org